

## CCE Extraordinaire du 27 février 2020

---

### Il n'est jamais trop tard pour les bonnes nouvelles...

Président du CCE : Christian METTOT – Florence MENU

Directrice Générale : Pascale d'ARTOIS

Directeur Général Délégué : Guillaume RAUFFET (successeur de Vincent CRISTIA)

Directrice de la Transformation RH : Sandrine JOSSE.

CFDT : Brigitte BESQUENT - Patricia DABERE - Ahmad El KHALEDI - Armelle LEROUX - Jo RELION - Alain TAILLEFER - Philippe THEVEL -Thierry WESCHLER

Représentant Syndical CFDT : Jean-François GUERUT

Représentant CFDT des salariés au CA : Thierry CHEYPE

### Point sur le PSE en cours de déploiement et informations à date

Pascale D'ARTOIS (DG) et Guillaume RAUFFET (DGD) qui prend la succession de Vincent CHRISTIA pour parler du PSE.

#### **Au sujet d'une information capitale, la DG nous informe de la reconversion de 5 sites qui étaient menacés :**

**DG** : ce projet de reconversion est détaché du PSE. Il concerne 5 sites.

- Décision de maintenir 3 sites de l'AFPA destinés à être fermer :
  - Istres,
  - Le Vigeant,
  - Agen
- Décision de maintenir deux sites antennes en tant que centres principaux :
  - Le Mans
  - Reims

Cette dynamique liée à l'engagement de certains maires, députés et autres politiques locaux a généré une évolution positive en termes de volume d'activité. C'est aussi le résultat d'un travail entamé avec des partenaires en termes de commandes et d'innovation.

Globalement le sauvetage de ces 5 centres est rendu possible grâce à des gains d'activité assurant une pérennité économique suite à la reconversion en village AFPA.

Ces 5 centres seront prioritaires quant au recours des moyens mobilisés auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignation).

Ces projets permettent de repartir sur la base des effectifs initiaux d'octobre soit 125 postes.

L'activité sera consolidée par le redéploiement d'une stratégie commerciale sur ces territoires.

**CFDT** : Vous nous dites que certaines de ces reconversions concernent les milieux ruraux en difficulté. Mais il reste, malgré tout, des territoires à sauver, d'autres centres ruraux comme Roanne, Aurillac...

D'autre part, avez-vous des exemples concrets à donner sur des engagements en lien avec le partenariat avec la Banque des Territoires ?

**DG** : Pour les sauver il faut de l'activité et sur ces sites, et sur certains que vous citez nous n'avons pas la volumétrie nécessaire.

La remobilisation des régions dans la dynamique de rebond de l'activité correspond à leur besoin d'avoir l'AFPA sur les territoires, mais aussi sur la densification des relations que certains DR ont renforcée auprès des Conseil régionaux.

Malheureusement dans certaines régions il persiste une volonté politique de ne pas faire travailler l'AFPA.

La Tutelle donne des signes de confiance sur la capacité de l'AFPA à faire, et cela a contribué à la décision de sauvetage de ces 5 centres.

#### Concernant le maintien des effectifs :

La cible devient respectivement :

- Le Vigeant : 15 emplois
- Agen : 10 emplois.
- Istres : 60 emplois.
- Reims : 34 emplois.
- Le Mans : 43 emplois.

**Ce qui représente un total de 162 postes sur lesquels 125 postes sont sauvés de la suppression.**

#### **Mais que deviennent les projets de chacun ?**

- Tous les salariés de ces 5 centres qui ont développés un projet de mobilité ou de départ auront le choix de rester ou de mener à terme leur projet.
- Pour ceux qui choisissent de rester, un travail d'accompagnement sera engagé avec les salariés pour se projeter dans la nouvelle organisation.
- Les licenciements concernant ces sites étant annulés, les personnes qui pouvaient être en attente d'être licenciés ne le seront plus.
- Même si le nombre de postes cible reste identique à l'origine du plan, ceux-ci ne seront pas nécessairement les mêmes que ceux correspondant à la carte des emplois initiale (oct. 2018).
- Les postes vont paraître dans Afpa Talents et ils ne seront pas intégrés aux phases de mobilité liées au PSE.

**Le Vigeant** : cible 15 emplois : à ce jour, il reste 5 salariés, un prévisionnel de 10 personnes à recruter :

- Marché 973 K€ par an sur quatre ans.
- Développement tourisme vert, maintenance industrielle et habilitation nucléaire.
- De nouvelles solutions de moyens d'accompagnement notamment sur la mobilité (prise en charge d'une navette entre Poitiers et le Vigeant).
- Poursuite et renforcement du partenariat avec le centre éducatif fermé du Vigeant
- Partenariat avec un centre de postcure à proximité.
- Village des aidants avec centre de rééducation (formation des accidentés et des aidants).

**Agen** : cible 10 emplois : à ce jour, il reste 4 salariés, un prévisionnel de 6 à recruter.

- Marché de 1,038M€ par an sur quatre ans.
- Maintenance industrielle,
- Métiers du froid,
- Agro-alimentaire.

**Reims** : cible 34 emplois : à ce jour, il reste 23 personnes, un prévisionnel de 11 à recruter.

- Refonte de l'offre avec développement sur marchés privés (alternance, OPCO, CPF)
- Village académie innovation pédagogique (1,7M€)

**Istres** : cible 60 emplois : à ce jour, il reste 25 personnes, un prévisionnel de 35 à recruter.

Engagement fort du Maire et du Député de la zone Pierre Dharréville ont permis cette évolution :

- Partenariat avec le CFA des chefs (hors les murs) apporte un volume important en formation cuisine (sur 1000 apprentis, nous en formerons 650 partagés sur les sites d'Istres, de Lyon et de Stains) (0,5M€).
- Incubateur des métiers de l'industrie.
- 60 POEC avec l'Association Terres d'Emplois qui va chercher les gens les plus éloignés de l'emploi à travers le sport.
- Village AFPA : Citée du numérique, partenariat avec une aide à la création d'entreprise et partenariat avec les accompagnements des aidants.
- Hope et Start Hope.
- Activité sur ascensoriste.

**Le Mans** : cible 43 emploi : à ce jour, il reste 21 personnes, un prévisionnel de 22 à recruter.

Un gros travail du Directeur de Centre sur des stratégies d'alliance qui ont contribué au sauvetage du Centre ainsi qu'un développement de partenariats privés :

- Déplacement d'un plateau technique « travaux sous tension » de Laval vers le Mans avec un partenariat de la branche professionnelle.
- Hope
- Village. Prépa compétences (1.5 M€)

Des informations plus détaillées seront faites dans chaque CSEE concerné.

## **Information de dernière minute le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP), attendu depuis bien longtemps, sera présenté au prochain Conseil d'Administration.**

### **Suspension de séance demandé par la Cgt**

La CGT propose le partage d'une déclaration sur la carence de transmission d'éléments d'info concernant les éléments de la CNES en amont du CSEC pour lesquels la Direction s'était engagée.

La CFDT rappelle que les CNES ont commencé le 2 décembre 2019, à ce moment, les instances CRE et CCE n'étaient plus actives et les nouveaux CSEE et CSEC n'étaient pas encore opérationnels. Ceci n'a donc pas permis d'avoir les informations décrites dans le Livre 1.

De ce fait la CFDT ne s'est pas jointe à cette déclaration qui sera portée par la CGT, SUD et le STC au dossier de recours auprès de la Direccte. Notre position a été partagée par la CFE/CGC et FO.

## Point sur le PSE en cours de déploiement

Présentation par Sandrine Josse

Rappel des éléments de novembre 2019 :

- Un nombre maximum de 1 559 ruptures du contrat de travail :
  - ✓ 1 111 suppressions de poste.
  - ✓ 448 modifications de poste pouvant entraîner un licenciement en cas de refus.

À l'issue des deux phases de volontariat pour lesquelles 1 505 candidatures ont été enregistrées, voici la répartition par typologie de poste des 1 058 salariés retenus sur les différentes mesures de départs volontaires :

- 399 salariés non impactés sur une zone INSEE donnée.
- 298 salariés appartenant à une catégorie professionnelle sur une zone INSEE donnée avec des suppressions de postes envisagées.
- 191 salariés appartenant à une catégorie professionnelle sur une zone INSEE donnée où tous les postes sont supprimés.
- 70 salariés appartenant à une catégorie professionnelle sur une zone INSEE donnée où tous les postes sont supprimés dans une CP orpheline.
- 67 salariés dont le poste est modifié.
- 33 salariés dont le poste est modifié et certains postes supprimés dans la catégorie professionnelle sur une zone INSEE donnée.

### Ce qui représente 659 licenciements potentiels évités dont 111 sur des centres qui ferment.

Sur ces 1058 départs volontaires cela représente par type de projet :

- 77 projets de création/reprise d'entreprise.
- 4 projets création/reprise d'entreprise via une reconversion.
- 47 projets de CDI dans une entreprise extérieur.
- 21 retours à l'emploi via une reconversion professionnelle.
- 639 candidats pour le Dispositif de Transition de Fin de Carrière (DTFC).
- 270 départs à la retraite.

Ce qui donne en répartition sur les régions :

AURA	102
BFC	30
Bretagne	49
CVDL	50
Corse	7
Grand Est	100
HDF	81
IDF	76

Normandie	47
Nouvelle Aquitaine	99
Occitanie	84
PACA	91
PDL	81
DIFQ	54
ITI	33
Siège et support	74

### En ce qui concerne la mobilité interne volontaire :

- **1 857** offres publiées sur Afa-Talents dont **444** offres ouvertes au départ par substitution.
- **2 474** candidatures à la mobilité interne pour **1 150** candidats.
- Au 26 février **542 candidatures** ont été validées à date dont :
  - **97** candidatures sur les postes ouverts à la substitution
  - **134** candidatures acceptées par les salariés suite à la CNES du 11 février
  - **311** candidatures validées les 24,25 et 26 février

La répartition de ces 542 candidatures à une mobilité interne par typologie de poste est la suivante :

- 167 salariés non impactés sur une zone INSEE donnée.
- 110 salariés appartenant à une catégorie professionnelle sur une zone INSEE donnée avec des suppressions de postes envisagées.
- 150 salariés appartenant à une catégorie professionnelle sur une zone INSEE donnée où tous les postes sont supprimés.
- 50 salariés appartenant à une catégorie professionnelle sur une zone INSEE donnée où tous les postes sont supprimés dans une CP orpheline.
- 30 salariés dont le poste est modifié.
- 35 salariés dont le poste est modifié et certains postes supprimés dans la catégorie professionnelle sur une zone INSEE donnée.

## **Ce qui représente 375 licenciements potentiels évités dont 70 sur des centres qui ferment.**

### **Quelques questions autour des conditions de mobilités internes.**

Il y aura, dès la réception de la confirmation du choix du candidat, des avenants qui seront vus avec le DRH de la région.

Concernant les mobilités internes, un document de synthèse sera finalisé fin de semaine prochaine.

**CFDT** : Pour permettre le bon fonctionnement des ASC et le suivi des mouvements de personnels, la CFDT demande qu'il soit transmis des listes nominatives aux CSEE pour que les élus puissent exercer leurs prérogatives.

**CM** : Si un document nominatif ne peut être étudié en CSEE, en revanche ce type de document peut être fourni aux ASC de chaque CSEE.

## **Information-consultation sur les règles en matière de frais de déplacement missions**

Après une heure trente de débat intense, la Direction propose :

1. De reporter la consultation à une autre réunion.
2. De revoir certains éléments de leur proposition de remboursement des FDD avant de refaire cette consultation.
3. De mettre en place unilatéralement de nouvelles mesures à l'issue de cette consultation.
4. D'envisager à une date ultérieure une négociation de fond sur ce sujet.

## **Rendez-vous au 25-26 mars s'il n'y a rien d'extraordinaire d'ici là...**

Rédaction : Jeff Guérut  
Philippe Thevel

# BULLETIN D'ADHÉSION

SYNDICAT NATIONAL CFDT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES  
3 rue Franklin - 93100 MONTREUIL TEL : 06 86 52 72 84 CFDTAFPA@GMAIL.COM



## ADHÉRENT

Je soussigné  M  M<sup>me</sup> .....adhère à la CFDT  
**Nom de naissance** : .....  
**Adresse** : .....  
**Code Postal** ..... **Ville** : .....  
**Tel** : ..... **Portable** .....

**E-mail** : .....@.....

**Date de naissance** : ...../...../.....  
**Établissement** :  EPIC  filiale « Entreprise »  filiale « Accès Emploi »  DR  DIFQ  Autres

**Adresse du lieu de travail** : .....  
**Code Postal** ..... **Ville** : .....  
**Tel** : .....

**Temps partiel ?** :  non  oui pourcentage : .....%

**Emploi** : .....

**Itinérant ?** :  non  oui

**Cadre ?** :  non  oui

**Type de contrat (CDD, CDI, autre...)** : .....

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre à la CFDT d'organiser l'action, d'informer et de consulter ses adhérents. Ces informations ne peuvent être communiquées à l'extérieur de la CFDT pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a un droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

## Adhérez à la CFDT Des droits en Plus

<b>Date</b> : ...../...../.....	<b>Signature de l'adhérent</b>

**Vous pouvez  
« récupérer »  
66% de votre  
cotisation : elle  
est déductible  
des impôts**

### MONTANT DE LA COTISATION

**Salaires annuels nets imposables (voir cumul du salaire de décembre dernier)** : .....€

La cotisation est calculée selon la grille de cotisation disponible auprès de votre Délégué Syndical Local. La cotisation doit être mise à jour chaque année sur déclaration de l'adhérent.

**Versement libre (supérieur à la grille de cotisation)** : .....€

### MODALITÉ DE RÉGLEMENT

Pour le paiement automatique de cotisation (PAC), le prélèvement s'effectuera le 5 du mois en début d'échéance.

Suite à la loi de finance 2013, suivant ta situation fiscale, tu pourras bénéficier d'une déduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt de 66%.

**CE DOCUMENT DOIT ÊTRE REMPLI COMPLÈTEMENT, SIGNÉ, ET IMPÉRATIVEMENT ACCOMPAGNÉ D'UN RIB À :** Christian Hurte  
**CFDT AFPA - CITYSCOPE - 3 RUE FRANKLIN - 93 100 MONTREUIL**  
 email : gestionadherentescfdtafpa@gmail.com tel : 06 86 52 72 84 ou 01 48 70 54 59



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SYNDICAT CFDT FPA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SYNDICAT CFDT FPA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

**RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT**

**DÉBITEUR**

**Votre Nom**.....

**Votre Adresse**.....

**Code postal**..... **Ville** .....

**Identifiant créancier SEPA : FR88ZZZ254894**

**CRÉANCIER**

<b>Nom</b>	CFDT
<b>Adresse</b>	4 BOULEVARD DE LA VILLETTE
<b>Code postal</b>	75955
<b>Ville</b>	PARIS CEDEX 19

### LES COORDONNÉES DE VOTRE COMPTE

**IBAN** | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

**Domiciliation** : \_\_\_\_\_

**BIC** | | | | | | | | | | | | | | | |

**PAIEMENT**  Récurrent/Répétitif  Ponctuel

<b>A :</b> Signature :	<b>Le :</b> _____
---------------------------	----------------------

**Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque**

**Veillez compléter tous les champs du mandat.  
Ne pas oublier de joindre votre RIB !**